

A2G
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 ALLEE DU SIROCCO, ZA LA CIGALIERE IV
84250 LE THOR

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 5 NOVEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Lucine CALANDRI, demeurant 1 allée du sirocco, ZA de la cigalière IV, 84250 LE THOR,

Madame Valérie BERTHON, épouse MILBLED, demeurant 1454 chemin du lobel, 62510 ARQUES,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A2G au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 1 allée du Sirocco, ZA la cigalière IV, 84250 LE THOR, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 1er octobre 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Madame Lucine CALANDRI, demeurant 1 allée du Sirocco, ZA la cigalière IV, 84250 LE TTHOR, associé.

Madame Lucine CALANDRI disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Madame Lucine CALANDRI accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Madame Lucine CALANDRI aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à LE THOR,
Le 5 Novembre 2025.

Lucine CALANDRI

Valérie BERTHON, épouse MILBLED

